



DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant réglementation temporaire
de la circulation et du stationnement
NOREADE
ANNULE ET REMPLACE

Arrêté n°394-Septembre2023-ST

DF/EL

Le Maire de la Ville de CAUDRY

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'Article R 610-5 du Code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le décret n°85.807 du 30 juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 1954, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande de Monsieur Tony BRICOUT représentant l'Entreprise NOREADE, Le Jeune Bois 59157 Beauvois en Cambrésis concernant des travaux sur les canalisations d'eau, carrefour dit « du Rosaire » ,

Vu l'arrêté n°390-Août2023-ST en date du 30 août 2023,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir des accidents,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – En raison de l’extension des investigations dans le secteur concerné, le présent arrêté annule et remplace l’arrête n°390-Août2023-ST en date du 30 août 2023.

ARTICLE 2 – En raison des travaux sur les canalisations d’eau que doit effectuer l’Entreprise Noréade, la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains, véhicules de services et de secours :

- **Rue Pasteur** : dans sa partie comprise entre la rue Anatole France et la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

- **Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny**

- **Rue de Saint-Quentin** : dans sa partie comprise entre la rue Gustave Delory et la rue Anatole France

- **Rue Henri Barbusse** : dans sa partie comprise entre la rue Emile Zola et la rue de Saint Quentin.

- **Rue des Frênes et rue des Acacias** : les véhicules s’engageant rue des Frênes et rue des Acacias ne pourront pas rejoindre la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

En tout état de cause, les zones de travaux mentionnées en point rouge sur le plan joint, sises rue de Saint Quentin et rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ne pourront pas être franchies. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3 - Les déviations seront mises en places, selon le plan joint : rue Anatole France, rue des Bouleaux, Boulevard du 19 mars 1962, rue Gustave Delory, rue Henri Barbusse.

ARTICLE 4 - Les panneaux réglementaires de signalisation de chantier, de restriction de la circulation ainsi que toutes les mesures nécessaires à la sécurité des usagers seront mis en place et entretenus par l’Entreprise Noréade pour permettre l’application des dispositions prévues aux articles précédents.

ARTICLE 5 - Ces travaux interviendront le mercredi 06 septembre 2023 de 14h00 à 23h59.

ARTICLE 6 - Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées par des procès-verbaux.

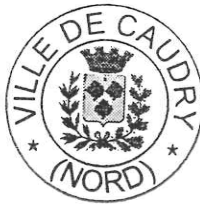
ARTICLE 7 – Le présent arrêté pourra faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 8 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie de Caudry et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service de lutte contre l'incendie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Caudry
- Madame la Commandante de brigade de la Gendarmerie de Caudry
- Monsieur le Directeur de Noréade
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de Cambrai

Fait à Caudry, le 1^{er} septembre 2023



Le Maire,
Conseiller Départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bricout", is written over a faint, illegible stamp.

Frédéric BRICOUT

